

LES ACTES SYNODAUX – 31 JANVIER 2020

DECRETS – ARTICLES – CHANTIERS	Qu'est-ce que l'on fait déjà ?	Par quoi on commence ?	Comment ?
<p><u>Chapitre 1 : Croire et témoigner en communautés vivantes fraternelles</u></p> <p><u>Décret</u> n°1 : S'enraciner dans le Christ en petites communautés fraternelles <u>Décret</u> n°2 : Vivre des « Dimanche ensemble » <i>Article</i> n°1 : Se ressourcer communautairement <i>Article</i> n°2 : Constituer des groupes de prière <i>Article</i> n°3 : Faire l'expérience du silence pour rencontrer Dieu <i>Article</i> n°4 : Participer activement à la vie de la communauté <i>Article</i> n°5 : Faire connaître les services paroissiaux à tous</p>			
<p><u>Chapitre 2 : Se former pour annoncer le Christ</u></p> <p><u>Décret</u> n°3 : Mieux comprendre la liturgie dominicale <i>Article</i> n°6 : Favoriser les formations en</p>			

ligne Chantier n°1 : Vers un nouveau projet diocésain de catéchèse			
<p><u>Chapitre 3 : Promouvoir et accueillir la diversité</u></p> <p><u>Décret</u> n°4 : Participer aux interrogations contemporaines <u>Décret</u> n°5 : Vivre en Église avec les personnes divorcées-remariées <u>Décret</u> n°6 : Faire route avec les personnes homosexuelles <u>Article</u> n°7 : Reconnaître le rôle des femmes dans l'Église <u>Article</u> ° 8 : Favoriser le dialogue œcuménique et interreligieux</p>			
<p>DECRETS —</p> <p>ARTICLES —</p> <p>CHANTIERS</p>	Qu'est-ce que l'on fait déjà ?	Par quoi on commence ?	Comment ?
<p><u>Chapitre 4 : Annoncer l'Évangile avec les jeunes</u></p> <p><u>Décret</u> n°7 : Vivre un rassemblement diocésain annuel avec les 13-25 ans <u>Décret</u> n°8 : Faire des propositions</p>			

<p>concrètes aux jeunes <i>Article</i> ° 9 : Appeler à la confirmation à partir de 15 ans <i>Article</i> n°10 : Impliquer les jeunes dans les célébrations liturgiques <i>Article</i> n°11 : Rendre les célébrations attractives</p>			
<p><u>Chapitre 5 : Tenir ensemble</u> <u>proximité et mutualisation</u></p> <p><u>Décret</u> n°9 : Identifier la ou les églises phares des paroisses <u>Décret</u> n°10 : Développer une pastorale de doyenné <u>Décret</u> n°11 : Apprendre à accueillir <u>Décret</u> n°12 : Faire circuler l'information <u>Décret</u> n°13 : Articuler les établissements catholiques et les communautés paroissiales <i>Article</i> n°12 : Évangéliser au moyen des nouvelles technologies <i>Article</i> n°13 : Déployer un accueil de proximité <i>Article</i> n°14 : Faire participer le plus grand nombre aux célébrations Chantier n°2 : Vers un réaménagement des structures locales et diocésaines Chantier n°3 : Vers une application géolocalisée</p>			

--	--	--	--